

Vichten, le 7 décembre 2016

CONVOCAATION

Les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à une réunion du conseil communal le

Mercredi, le 14 décembre 2016 à 10.00 heures

à la salle des séances de la mairie, pour délibérer sur les points suivants:

Séance publique:

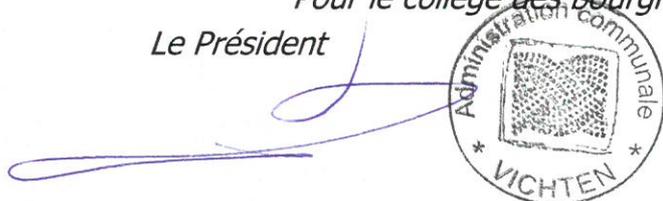
1. Administration générale
 - 1.1. Titres de recette
 - 1.2. Budget rectifié 2016
 - 1.3. Budget initial 2017
 - 1.4. Approbation de conventions
 - 1.5. Approbation projet de canalisation

2. Syndicats intercommunaux
 - 2.1. OSCARE - Vote d'un délégué
 - 2.2. LEADER - Vote d'un délégué suppléant

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Président

Le Secrétaire



Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988



COMMUNE DE
VICHTEN

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.



GEMENG
VIICHTEN

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE VICHTEN
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 14 décembre 2016

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2016

Présents: MM. Scheuren, bourgmestre ; Junk-Reuter Mme, Blum,
échevins ; Klemmer, Kugener, Recken, Siebenaller, Van
Leemput, conseillers ;
Engel, secrétaire

Absents: a: excusé -----
b: sans motif -----

Point de l'ordre du jour: **1.1**

91/2016

OBJET : Titres de recettes - approbation.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

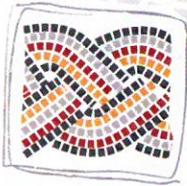
Vu les titres de recettes que voici :

1/520/169100/99001	Participation des riverains aux frais de raccordement à la canalisation des eaux usées	2 000,00 €
1/630/169100/99001	Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de distribution d'eau	1 030,00 €
1/690/169222/99001	Taxe d'équipement collectif	10 000,00 €
2/120/707250/99001	Taxe de chancellerie - Centre des citoyens	22,00 €
2/130/707250/99002	Taxes de chancellerie - traitement de dossiers par le Service Technique	130,00 €
2/170/707120/99001	Impôt commercial	209.000,00 €
2/223/706060/99001	Vente de Repas sur Roues	123,00 €
2/223/706060/99001	Vente de Repas sur Roues	86,10 €
2/242/706170/99001	Service d'accueil de la MRE facturé aux parents d'enfants scolarisés	-80,00 €
2/242/748380/99001	Remboursement ADEM - CAE	1 732,01 €
2/411/708211/99001	Fermage / location de terres agricoles	283,92 €
2/412/702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,...)	1.165,95 €
2/425/702300/99001	Vente d'électricité	69,91 €
2/492/707250/99001	Taxes de chancellerie: nuits blanches	45,00 €
2/510/706022/99002	Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures	108,34 €
2/510/706022/99003	Décompte SIDEC pour déchets verts	105,20 €
2/520/706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées	46,67 €
2/627/708220/99001	Location du matériel du service technique aux particuliers	40,00 €
2/627/748392/99001	Remboursements mutualité et Caisse Sécurité Sociale travailleurs à tâches manuelles	273,52 €
2/630/702300/99001	Vente d'eau	43,25 €
2/630/706021/99001	Eau: taxe fixe (location compteur)	115,88 €
2/650/708212/99001	Loyers et charges locatives d'immeubles bâtis	2 000,00 €
2/822/744710/99001	Subside relatif à la mise en place d'une chaudière à granulés de bois, d'un réseau de chauffage urbain et de deux installations solaires thermiques	5 000,00 €
2/831/708213/99001	Recettes provenant de la location des centres culturels	150,00 €
Total		233.490,75 € ;

Considérant qu'en fait, ces titres doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal alors qu'ils ont pour objet le recouvrement de recettes qui n'ont pas été autorisées par cette autorité ;

Après délibération conforme,





GEMENG
VIICHTEN

Procédant par vote à main levée à l'unanimité des membres présents décide

d'approuver les documents en question.

La présente n'est pas sujette à approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête
Le Conseil Communal
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme
Vichten, le 14 décembre 2016
Le bourgmestre Le secrétaire





GEMENG
VIICHTEN

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE VICHTEN
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 14 décembre 2016

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2016

Présents: MM. Scheuren, bourgmestre ; Junk-Reuter Mme, Blum,
échevins ; Klemmer, Kugener, Recken, Siebenaller, Van
Leemput, conseillers ;
Engel, secrétaire
Absents: a: excusé -----
b: sans motif -----

Point de l'ordre du jour: **1.2**

92/2016

OBJET : Budget rectifié 2016 de la Commune de Vichten – approbation.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les propositions du Collège des Bourgmestre et Échevins relatives au budget rectifié de l'exercice 2016 ;

Vu les dispositions et instructions sur la matière ;

Après délibération conforme,

Procédant par vote à main levée avec six (6) voix contre deux (2) voix décide

d'approuver le budget rectifié de l'exercice 2016 ;

de transmettre la présente avec le budget rectifié de l'exercice 2016 à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête
Le Conseil Communal
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme
Vichten, le 14 décembre 2016
Le bourgmestre Le secrétaire





GEMENG
VIICHTEN

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIICHTEN
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 14 décembre 2016

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2016

Présents: MM. Scheuren, bourgmestre ; Junk-Reuter Mme, Blum, échevins ; Klemmer, Kugener, Recken, Siebenaller, Van Leemput, conseillers ; Engel, secrétaire

Absents: a: excusé -----
b: sans motif -----

Point de l'ordre du jour: **1.3**

93/2016

OBJET : Budget initial 2017 de la Commune de Vichten – approbation.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les propositions du Collège des Bourgmestre et Échevins relatives au budget initial de l'exercice 2017 ;

Vu les dispositions et instructions sur la matière ;

Après délibération conforme,

Procédant par vote à main levée avec six (6) voix contre deux (2) voix décide

d'approuver le budget initial de l'exercice 2017 ;

de transmettre la présente ainsi que le budget initial de l'exercice 2017 complété par les annexes 1 à 4 à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête
Le Conseil Communal
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme
Vichten, le 14 décembre 2016
Le bourgmestre Le secrétaire





GEMENG
VIICHTEN

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE VICHTEN
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 14 décembre 2016

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2016

Présents: MM. Scheuren, bourgmestre ; Junk-Reuter Mme, Blum, échevins ; Klemmer, Kugener, Recken, Siebenaller, Van Leemput, conseillers ; Engel, secrétaire

Absents: a: excusé -----
b: sans motif -----



Point de l'ordre du jour: **1.5**

95/2016

OBJET : Approbation de devis pour le projet de canalisation (phase 2) dans le réaménagement de la « rue de la Chapelle » à Vichten.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les devis estimatifs détaillés du 9 décembre 2016, concernant les parties des eaux pluviales et des eaux usées dans le cadre du réaménagement de la rue de la Chapelle à Vichten, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils TR Engineering au montant total de 658.090,53 € TTC, honoraires compris ;

Vu que l'article du 4/520/222100/11001 – Assainissement des eaux usées dans une localité – du budget 2017 renseigne une tranche de crédit de 1.630.500,00 € couvrant les dépenses des travaux dont question ;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics ;

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106,10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

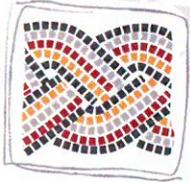
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Procédant par vote à main levée à l'unanimité des membres présents décide

d'approuver les devis estimatifs détaillés du 9 décembre 2016, concernant les parties des eaux pluviales et des eaux usées dans le cadre du réaménagement de la rue de la Chapelle à Vichten, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils TR Engineering au montant total de 658.090,53 € TTC, honoraires compris ;

de transmettre la présente complétée par les devis estimatifs détaillés ainsi que les plans à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.





GEMENG
VIICHTEN

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête
Le Conseil Communal
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme
Vichten, le 14 décembre 2016
Le bourgmestre Le secrétaire

